

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DES SAINTS- MARTYRS- CANADIENS

**SESSION**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Saints-  
Martyrs- Canadiens, tenue le 10 janvier 2011, au lieu ordinaire des sessions,  
à 19 heures.

**ORDINAIRE**

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

M. Michel Prince	M. Pierre Béliveau
Mme Yolande Desmarais	M. Michel Dumont
M. Richard Blain	M. Fleurent Beaudoin

Tous membres du Conseil et formant quorum.  
Sous la présidence du maire, monsieur André Henri,  
madame Thérèse Nolet Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière est  
aussi présente et agit à titre de secrétaire.

**2011-01-001**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par Richard Blain  
Appuyée par Michel Dumont  
Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.  
Le point varia demeure ouvert

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux du mois de décembre
4. Nomination du maire suppléant
5. Calendrier des séances du Conseil année 2011
6. Correction de la résolution du vote par correspondance
7. Adoption de la politique de gestion contractuelle
8. Contrat des conditions de travail de la D.G
9. Contrat des conditions de travail de l'inspecteur municipal
10. Embauche de l'agente culturelle
11. Cotisation Québec Municipal coût 152.38\$ année 2011
12. Cotisation transport adapté coût 709.\$
13. Cotisation annuelle bibliothèque 1891.99\$
14. Cotisation à la Fédération des municipalités du Québec  
648.45\$
15. Cotisation à l'Association des directeurs municipaux 585.13\$
16. Accusé réception de la demande de prolongation pour  
adoption des règlements de concordance.
17. Cotisation Corporation des inspecteurs municipaux coût  
290.51\$

18. Dossier pont Lac Coulombe
19. Correspondance
20. Comptes du mois
21. Adoption de la mise à jour du règlement # 89 au tarif de 0.40\$ du Km pour les déplacements
22. Adoption de la mise à jour du règlement déterminant le salaire des élus municipaux
  
23. Varia
  - a) Correction de la hauteur du meuble pour réunion du conseil
  - b) Demande que les VTT puissent circuler en tout temps sur les chemins municipaux
  - c) Invitation aux citoyens de Saints- Martyrs- Canadiens qui désirent travailler occasionnellement de s'inscrire au bureau municipal.
  - d) Demande de subvention pour accessibilité des personnes handicapées
  
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Une minute de silence a été demandée par M. Michel Dumont, suite au décès de M. Richard Sicotte, bénévole de la bibliothèque

2011-01-002

### **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010**

Attendu qu'ils y a eu des oublis d'inscriptions au règlement portant le **numéro 220**. Les ajouts suivants sont apportés au procès verbal du 6 décembre 2010 et au règlement .

**Article 7 ajout ( O ) Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre les rejets dans les réseaux d'égout unitaire ou domestique;**

- Peinture latex et acrylique
  
- Eaux de lavage des équipements utilisés pour exécuter les travaux de peinture au latex et acrylique
  
- Antigél
  
- Huile à moteur

**Article 12 ( A ) Favoriser les savons sans phosphate pour**

- Laver la vaisselle
- Le lave vaisselle
- La lessive

**Attendu que des corrections au règlement portant le numéro 221.**

**Article 7 ( A )** Chaque branchement au réseau doit obligatoirement être munis d'une valve anti-refoulement.

**Article 3 ( A )** Tout branchement exécuté après la date du 1<sup>er</sup> octobre 2011 devra obligatoirement obtenir les permis nécessaires.

**Procès verbal du 6 décembre l'avis de motion n'avait pas été inscrit**

**2010-12-233A AVIS DE MOTION DÉTERMINANT LE SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2011**

Le présent avis de motion a été donné par le conseiller M. Pierre Béliveau

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**CORRECTION AU PROCÈS VERBAL DU BUDGET 2011**

La directrice générale a remis aux élus la correction apportée au règlement de taxation pour l'année 2011

**ARTICLE 8 TAUX APPLICABLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉSEAU D'ÉGOUTS**

Aux fins du remboursement du règlement d'emprunt pour le réseau d'égouts le tarif **de 187.88 \$ par unité de branchement**

**ARTICLE 10 REMBOURSEMENT DE BACS BRUN**

Aux fins de financer le remboursement des bacs brun le coût est de 25.\$ par année pour une période de quatre ( 4 ) ans imposé à chaque logements, chalets et commerces.

Suite aux corrections apportées aux procès verbaux du 6 et du 13 décembre 2010

Il est proposé par Richard Blain  
Appuyé par Fleurent Beaudoin

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté. Que les procès verbaux soient acceptés avec les corrections mentionnées.

2011-01-003

**NOMINATION DE M. RICHARD BLAIN COMME MAIRE SUPPLÉANT ET REMPLACANT SUR LE CONSEIL DES MAIRES À LA MRC INCLUANT ÉGALEMENT LES DIVERS COMITÉS EN L'ABSENCE DU MAIRE, VALIDE POUR L'ANNÉE 2011**

Elle est proposée par : Pierre Béliveau  
Appuyée par Fleurent Beaudoin

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2011-01-004

**APPROBATION DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2011**

Sur proposition de Fleurent Beaudoin  
Appuyée de Richard Blain,

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

JANVIER 2011	LUNDI LE 10 JANVIER À 19 H
FÉVRIER 2011	LUNDI LE 7 FÉVRIER À 19 H
MARS 2011	LUNDI LE 7 MARS À 19 H
AVRIL 2011	LUNDI LE 4 AVRIL À 19 H
MAI 2011	LUNDI LE 2 MAI À 19 H
JUIN 2011	LUNDI LE 6 JUIN À 19 H
JUILLET 2011	LUNDI LE 4 JUILLET À 19 H
AOÛT 2011	LUNDI LE 1 <sup>er</sup> AOÛT À 19 H
SEPTEMBRE 2011	LUNDI LE 12 SEPTEMBRE À 19 H

OCTOBRE 2011	LUNDI LE 3 OCTOBRE	À 19 H
NOVEMBRE 2011	LUNDI LE 7 NOVEMBRE	À 19 H
DÉCEMBRE 2011	LUNDI LE 5 DÉCEMBRE	À 19 H

**CORRECTION DE LA RÉOLUTION # 2010-08-164**

2011-01-005

**VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut par règlement établir les modalités selon lesquelles peut-être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le **1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.**

En conséquence, il est proposé par : Fleurent Beaudoin

Appuyé par : Michel Prince

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens utilisera le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

2011-01-006

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**Attendu que**, suite à diverses modifications législatives concernant le processus d'attribution des contrats municipaux, toutes les municipalités du Québec doivent se doter d'une Politique de gestion contractuelle avant 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Attendu que** cette politique doit comprendre l'ensemble des mesures permettant le respect des règles relatives à l'adjudication des contrats municipaux qui sont prévues dans les lois qui régissent le fonctionnement des municipalités;

**Attendu que** cette politique est applicable à tout contrat, y compris un contrat pour lequel une demande de soumission par invitation ou publique n'est pas requise;

**Attendu que** le document intitulé «Politique de gestion contractuelle- Municipalité Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens» a été remis aux élus à la séance de travail pour y être soumis comme une première politique;

**En conséquence**, il est proposé par Yolande Desmarais  
Appuyé par Richard Blain  
Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**Que** le document «Politique de gestion contractuelle- Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens» fasse partie intégrante de la présente résolution.

2011-01-007

**APPROBATION DU CONTRAT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA D.G POUR LES ANNÉES 2011-2012 ET 2013**

Il est proposé par Richard Blain  
Appuyé par Michel Prince  
Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que les ententes concernant les conditions de travail de la D.G pour les années 2011-2012 et 2013 tel qu'entendu entre les parties soient approuvées.

Que le maire, M. André Henri et M. Richard Blain maire suppléant soient autorisés aux fins des présentes à signer le dit contrat des conditions de travail.

2011-01-008

**APPROBATION DU CONTRAT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par Richard Blain  
Appuyé par Yolande Desmarais  
Adopté majoritairement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.  
M. Fleurent Beaudoin à voté est contre

Que les ententes concernant les conditions de travail de l'inspecteur municipal pour l'année 2011 tel qu'entendu entre les parties soient approuvées.

Que le maire, M. André Henri et M. Richard Blain, maire suppléant soient autorisés aux fins des présentes à signer ledit contrat des conditions de travail.

**2011-01-009**

**EMBAUCHE DE MME LISE HENRI COMME AGENTE CULTURELLE POUR L'ANNÉE 2011**

Attendu que M. le Maire André Henri, avise qu'il quitte la table et demande au maire suppléant M. Richard Blain de le remplacer. Pour la raison que la personne désignée à l'embauche est sa sœur.

Attendu que le poste est d'une durée de 50 semaines à 16h par semaine.

Attendu que le salaire est de 11.00\$ l'heure.

Elle est proposée par Michel Dumont  
Appuyée par Yolande Desmarais  
Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**2011-01-010**

**AUTORISATION DE PAYER LA COTISATION DE QUÉBEC MUNICIPAL AU COÛT DE 152.38\$ POUR L'ANNÉE 2011**

Elle est proposée par Michel Prince  
Appuyée par Yolande Desmarais  
Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**2011-01-011**

**ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2011 ET CONFIRMATION DE NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2011**

Elle est proposée par Michel Prince

Appuyée par Richard Blain

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

Il est résolu que la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens indique à Rouli-Bus qu'elle adhère au transport adapté pour l'année 2011 et confirme sa contribution financière pour l'année 2011.

2011-01-012

**PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE LA MAURICIE AU COÛT DE 1 891.99\$ POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par Pierre Béliveau

Appuyé par Michel Dumont

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-01-013

**AUTORISATION DE PAYER LA COTISATION À LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS AU COÛT DE 648.45\$ POUR L'ANNÉE 2011**

-

Elle est proposée par Richard Blain

Appuyée par Pierre Béliveau

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-01-014

**AUTORISATION DE PAYER LA COTISATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX AU COÛT DE 585.13\$ POUR L'ANNÉE 2011**

Elle est proposée par Richard Blain

Appuyée par Michel Prince

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-01-015

**AUTORISATION DE PAYER LA COTISATION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AU COÛT DE 290.51\$ POUR L'ANNÉE 2011**

Elle est proposée par Michel Prince

Appuyée par Richard Blain

Adoptée majoritairement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Fleurent Beaudoin a voté contre

**DOSSIER RÉFECTION DU PONT AU LAC COULOMBE**



Une lettre a été envoyée en date du 4 janvier aux propriétaires de terrains au lac Coulombe. Cette rencontre aura lieu dimanche le 16 janvier à 13 heures. Le motif de cette rencontre est de faire connaître les événements récents dans ce dossier.

### **LISTE DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS.**

1. CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL BIOLAB DE L'EAU POTABLE CONFORME
2. CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL BIOLAB EAU USÉE EFFLUENT CONFORME
3. FORUM «POUR L'ENVIRONNEMENT ...PENSONS AU VERDISSEMENT» TROUSSE D'OUTILS HORTICOLES
4. SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC DU 16 AU 22 JANVIER 2011
5. PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES MONTANT REÇU 934.42\$
6. LISTE DES FORMATIONS OFFERTES PAR LA FQM EN 2011
7. LETTRE DE RÉAL TREMBLAY DU 10, 13 ET 14 DÉCEMBRE 2010
8. VŒUX REÇUS DU TEMPS DES FÊTES ; 9202-1773 Québec inc M. PAUL ALLARD GRÉGOIRE GARNEAU, AUBERT ET AUBERT, MAIRESSE DE NOTRE-DAME-DE-HAM, DG VILLE DE VICTORIAVILLE, DÉPUTÉ ANDRÉ BELLAVANCE, SADC , TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, MRC D'ARTHABASKA, BOIS FRANCS CLD, MARQUIS TARDIF, LVM, DENIS FORTIER,
9. INVITATION À PARTICIPER À LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC
10. LETTRE DE LA FAMILLE RÉAL TREMBLAY REÇUE LE 4 JANVIER 2011
11. BULLETIN RURAL CLD

12. LETTRE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE PARTICIPATION AUX  
 ACTIVITÉS DE LOISIRS À LA VILLE DE VICTORIAVILLE DES  
 PERSONNES DEMEURANT À SAINTS- MARTYRS- CANADIENS  
 COÛT 190.\$ PAR UTILISATEUR

2011-01-016

**ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS ET AUTORISATION  
 D'EFFECTUER LES PAIEMENTS**

Il est proposé par : Richard Blain  
 Appuyé par : Michel Dumont

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que les comptes suivants soient acceptés et que les paiements soient autorisés

2813	Concert'Action	300.00 \$
2814	Marquis Tardif - Déneigement	12 228.13 \$
2815	Denis Lemay	1 302.91 \$
2816	Société Canadienne des Postes	16.93 \$
2817	Thérèse Lemay - Congé de maladie	586.74 \$
2818	Pierre L. Ramsay - Vacances - Voirie	430.02 \$
2819	Pierre L. Ramsay - Forfait véhicule - Camion	85.31 \$
2820	Lise Henri - Vacances	502.72 \$
2821	Lise Henri - Cadeaux de Noël	500.00 \$
2822	Michel Plante - Musique	250.00 \$
2823	Pierre L. Ramsay - Vacances - Voirie	430.02 \$
2824	Pierre L. Ramsay - Page Web	400.00 \$
2825	Pierre L. Ramsay - Vacances - Congés Maladie	889.32 \$
2826	Pierre L. Ramsay - Congés Fériés et mobiles	230.04 \$
2827	Pierre L. Ramsay - Forfait véhicule - Camion	85.31 \$
2828	Thérèse Lemay - Vacances	464.83 \$
2829	Thérèse Lemay - Vacances	464.83 \$
2830	Thérèse Lemay - Vacances	464.83 \$
2831	Thérèse Lemay - Congés fériés et mobiles	538.15 \$
2832	Thérèse Lemay - Heures supplémentaires	504.07 \$
2833	Ministre des Finances	1 344.60 \$
2834	Receveur général du Canada	654.20 \$
2835	Ministre des Finances	1 337.16 \$
2836	Solutions Zen Média	931.22 \$
2837	Régie Inter-Municipale Incendie 3 Monts	16 755.02 \$
2838	André Henri	40.00 \$
2839	Denis Lemay	250.00 \$
2840	Bureau en Gros - Papeterie	190.07 \$
2841	Fleuriste Beauchesne - Fleurs - Richard Sicotte	160.07 \$
2842	Dons - Société Cancer - Richard Sicotte	50.00 \$
2843	Cours CSST	108.36 \$
2844	Brunch - Camp Beauséjour	885.00 \$
2845	Entretien Général Lemay - Nivellement Ch. Montagne	463.07 \$

2846	Desjardins Sécurité - Assurance Collective	591.55 \$
2847	Contrôle S.C.I., (aqueduc)	153.51 \$
2848	Pluritec Ltée (Borne sèche)	846.56 \$
2849	Hydro-Québec - Lumières de rues	196.53 \$
2850	Gesterra (Site enfouissement)	1 394.00 \$
2851	Tremblay Bois Mignault - Accès information	3 815.02 \$
2852	Gesterra - Traitement Matières récupérables	1 580.70 \$
2853	Pompes Garand Inc., (Changer le contact - pompes)	237.04 \$
2854	Bell Mobilité (Pagette Aqueduc)	38.32 \$
2855	Hydro-Québec - Lumières de rues	217.27 \$
2856	Hydro-Québec - Panneau publicitaire	35.68 \$
2857	SCA Ham-Nord - Achat Boulon & écrou	38.95 \$
2858	Ville de Diraëli - Quote-Part	2 046.71 \$
2859	Bell Mobilité - Cellulaire	43.66 \$
2860	Biolab Inc (Analyse eau aqueduc)	54.63 \$
2861	Biolab Inc (Analyse eaux usées)	59.82 \$
2862	Régie Inter-Sanitaire des Hameaux Chèques annulés 2863 À 2869	4 375.00 \$
2870	André Henri	646.96 \$
2871	Michel Prince	298.86 \$
2872	Yolande Desmarais	298.86 \$
2873	Richard Blain	473.52 \$
2874	Pierre Béliveau	298.86 \$
2875	Michel Dumont	298.86 \$
2876	Fleurent Beaudoin	298.86 \$

**Grand total**

**62 482.66 \$**

2011-01-017

**ADOPTION DE L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT PORTANT LE  
NUMÉRO 89 CONCERNANT LE TARIF DES FRAIS DE  
DÉPLACEMENTS**

Attendu que le tarif pour les frais de déplacement à l'extérieur du territoire de la municipalité est de 0.40\$ du kilomètre.

Attendu qu'un avis de motion a été donné en date du 6 décembre 2010 par le conseiller Richard Blain

Elle est proposée par Pierre Béliveau  
Appuyée par : Yolande Desmarais

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-01-018

**ADOPTION DE L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT PORTANT  
LE NUMÉRO 76 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

Attendu que le règlement portant le numéro 76 n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années

Attendu que les corrections suivantes s'imposent pour la mise à jour du présent règlement numéro 76

Attendu que le calcul pour déterminer les salaires a été fait conformément à l'article 12 de la LTEM (Loi sur le traitement des élus municipaux)

CONSIDÉRANT que les articles 1, 1.1, 2, 2.2 et 3 sont amendés.

CONSIDÉRANT que La Corporation Municipale a établi les salaires des élus comme suit;

Une rémunération annuelle pour le Maire de 10 800. \$ qui est ventilée de la façon suivante : le salaire du Maire pour l'exercice financier 2011, est de 7 200. \$ son allocation de dépenses est de 3 600.\$

Une rémunération annuelle pour le Maire suppléant est de 5 704.\$ qui est ventilée de la façon suivante : le salaire du Maire suppléant pour l'exercice financier 2011, est de 3 802.67 \$ son allocation de dépenses est de 1 901.33 \$

Une rémunération annuelle pour un conseiller est de 3 600.\$ qui est ventilée de la façon suivante : le salaire du conseiller pour l'exercice financier 2011, est de 2 400. \$ son allocation de dépenses est de 1 200.\$.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Béliveau, appuyé par Yolande Desmarais adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le règlement portant le numéro 76 soit amendé et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1;**

Pour l'exercice financier 2011, la rémunération de base pour le maire est fixée à 7 200.\$ comme salaire et de 3 600.\$ pour l'allocation de dépenses.

Pour l'exercice financier 2011, la rémunération de base pour le maire suppléant est fixée à 3 802.67.\$ comme salaire et de 1 901.33\$ pour l'allocation de dépenses.

Pour l'exercice financier 2011, la rémunération de base pour les conseillers est fixée à 2 400 \$.\$ comme salaire de chaque conseiller et de 1 200.\$ pour l'allocation de dépenses.

## **ARTICLE 2;**

Pour les années subséquentes, les montants mentionnés ci-dessus seront fixés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à un avis publié par le Ministère des Affaires Municipales dans la Gazette Officielle du Québec à cette fin.

## **ARTICLE 3**

Une allocation de dépenses tel que mentionné à l'article 1, représentant le 1/3 des salaires tel que décrit au présent règlement. Pour chacun des élus, le maire, le maire suppléant et les conseillers, en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leur tâches.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

## **VARIA**

**2011-01-019**

### **RÉSOLUTION POUR CORRIGER LA HAUTEUR DE LA TABLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LA RÉPARATION SERA FAITE PAR CHRYSTAL ST-LAURENT AU COÛT DE 60.\$**

Elle est proposée par Michel Prince  
Appuyée par : Richard Blain

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**2011-01-020**

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CIRCULATION DES V.T.T EN TOUT TEMPS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Attendu que M. Fleurent Beaudoin demande de retirer les heures pour la circulation des V.T.T. à la demande présentée au Ministère des Transports

Attendu que M. Fleurent Beaudoin fait mention que les motoneiges circulent en tout temps

Attendu que la correction devra être apportée à la demande présentée au Ministère des transports

Elle est proposée par Fleurent Beaudoin  
Appuyée par Richard Blain

Adoptée majoritairement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté.  
M. Michel Prince a voté contre

2011-01-021

**INVITATION À LA POPULATION DE LA PAROISSE DES SAINTS-MARTYRS- CANADIENS QUI DÉSIRENT TRAVAILLER OCCASIONNELLEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ DE S'INSCRIRE SUR UNE LISTE AU BUREAU MUNICIPAL**

Attendu que la municipalité paie les salaires uniquement par chèque.

Attendu que les travaux sont occasionnels comme journalier

Elle est proposée par Fleurent Beaudoin

Appuyée par Michel Dumont

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-01-022

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Attendu que M. Michel Dumont propose qu'une demande soit présentée au fond d'accessibilité pour les personnes handicapées

Attendu que M. Michel Prince fait mention que cette demande soit présentée uniquement si la municipalité n'a aucun déboursé à verser.

Elle est proposée par Michel Dumont

Appuyée par Richard Blain

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2011-01-022

**RÉSOLUTION POUR AVISER LA VILLE DE VICTORIAVILLE QUE NOUS REFUSONS DE PAYER L'UTILISATION DES SERVICES DE LOISIRS DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE PAR LES CITOYENS DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS.**

Elle est proposée par Richard Blain

Appuyée par Yolande Desmarais

Adoptée unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par Richard Blain, à 20h 55